



## **CIRCULAIRE N° 2627 DU 13/02/2009**

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	État des lieux 2009 de l'offre alimentaire des établissements scolaires		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Fondamental et secondaire	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	Février - mars 2009		

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Administrateurs des internats et homes d'accueil ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

### **Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des Centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux équipes des services PSE ;
- Aux équipes des centres CLPS ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE
<b>CONTACT</b>	Virginie ROTH (02 690 82 32, virginie.roth@cfwb.be)
<b>DOCUMENTS A RENVOYER</b>	OUI – formulaire électronique
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	Vendredi 20 mars 2009

Madame, Monsieur,

Depuis 2005, Le Gouvernement de la Communauté française mobilise ses compétences pour mettre en œuvre une **Politique de promotion des attitudes saines sur les plans alimentaires et physiques pour les enfants et adolescents de la Communauté française**.

Ce plan, qui implique à la fois les milieux scolaire, extrascolaire, familial et d'accueil de la petite enfance s'inscrit en totale cohérence avec le Plan National Nutrition Santé. Ce dernier, grâce à son comité d'experts, fixe le cadre scientifique tandis que la Communauté française est chargée de mettre en œuvre les recommandations délivrées.

Un des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines est de **promouvoir auprès des jeunes des comportements favorables à leur santé**. Les mesures prises dans ce cadre ne visent donc pas à interdire, réprimer ou punir mais bien à **sensibiliser, inciter, accompagner**.

Bien avant la mise en place du Plan de Promotion des Attitudes Saines, de nombreux établissements scolaires s'étaient déjà engagés dans une logique d'éducation à la promotion de l'alimentation saine, à travers une amélioration de la qualité de leur offre alimentaire et des actions pédagogiques allant dans ce sens.

Dès lors, la politique adoptée à travers ce Plan a permis d'offrir à ces établissements un cadre général pour la diffusion de leurs bonnes pratiques et de proposer aux établissements souhaitant s'engager dans cette voie, de nombreuses mesures concrètes auxquelles elles pouvaient prendre part. Citons notamment :

- ❖ **les Ateliers du Goût** destinés aux élèves de l'enseignement primaire et **les Ateliers Cuisine** destinés aux gestionnaires de cantines ;
- ❖ **l'appel à projets « Boissons Saines »** qui soutient les initiatives des écoles favorisant la consommation de l'eau de distribution ;
- ❖ **l'appel à candidatures « Label MangerBouger »** dont l'objectif est de valoriser les nombreuses actions déjà menées, par certaines écoles, en matière d'attitudes saines ;
- ❖ **la formation continuée pour les personnels de cuisine** dont l'objectif est de renforcer les connaissances des participants sur les aspects diététiques ou nutritionnels des repas ;
- ❖ **le projet-pilote « Collectivités scolaires de qualité »** qui a permis d'accompagner une soixantaine de collectivités scolaires dans la mise en place concrète d'un projet d'amélioration de la qualité des repas distribués.

Fin 2005, lors du lancement du Plan de Promotion des Attitudes Saines, mes services vous ont sollicités pour compléter un questionnaire sur l'offre alimentaire de votre établissement. Ce questionnaire, que vous avez été très nombreux à nous renvoyer, a débouché sur un état des lieux permettant de dégager les actions à entamer, à poursuivre et / ou à réorienter dans le cadre du Plan.

Aujourd'hui, nous réitérons cette enquête afin d'établir un second état des lieux et nous vous demandons de compléter un nouveau formulaire.

J'insiste sur le fait que **ce questionnaire s'adresse à tous les établissements scolaires, ainsi qu'aux internats et homes d'accueil tous niveaux, types d'enseignement et réseaux confondus, qu'ils aient pris part ou non aux différentes mesures du Plan de Promotion des Attitudes Saines.**

Les résultats de ce second état des lieux sont essentiels pour évaluer l'évolution des pratiques culinaires et des infrastructures depuis 2006 ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines. Ils permettront, en outre, de consolider ou réorienter les objectifs du Plan, en vue de sa poursuite dans les années à venir.

Afin de vous alléger la tâche, nous vous proposons un formulaire électronique, à compléter, en ligne.

Pour compléter le formulaire, cliquez sur le lien ci-dessous :

[http://www.formulairesweb.cfwb.be/cantines/formulaire\\_cantine.html](http://www.formulairesweb.cfwb.be/cantines/formulaire_cantine.html)

ou rendez-vous sur l'un des sites suivants :

- [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be) rubrique Actualités
- [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) rubrique Vie de l'école / L'école de A à Z, partie Alimentation Saine : <http://www.enseignement.be/index.php?page=5992>

Je vous remercie de compléter ce formulaire **pour le vendredi 20 mars 2009 au plus tard.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec ma collaboratrice Virginie Roth, au 02 / 690.82.32.

J'attire votre attention sur l'importance de cet état des lieux pour une poursuite constructive de la politique initiée par le Gouvernement de la Communauté française, en matière d'attitudes saines.

Il est certain que cette politique ne pourrait aboutir sans l'implication des différents acteurs (directeur, équipes éducatives, agents PSE, parents...) et que nous sommes tous, chacun à notre échelle, moteur du changement vers un mieux-être pour les jeunes qui nous sont confiés.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien et votre implication à nos côtés pour la réussite de ce Plan. Je suis convaincue qu'en travaillant ensemble, nous continuerons à obtenir rapidement des résultats encourageants.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE